



Paris, le 11 décembre 2009 - N° /310/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête européenne sur les parités de pouvoir d'achat

Type d'opportunité : reconduction d'une enquête existante

Périodicité : enquête semestrielle

Demandeur : Insee - Direction des études et des synthèses économiques - Département des comptes nationaux.

Au cours de sa réunion du 9 novembre 2009, la commission Démographie et questions sociales a examiné le projet d'enquête européenne sur les parités de pouvoir d'achat (PPA).

L'enquête, pilotée conjointement par Eurostat et par l'OCDE, existe depuis 1980. Depuis 2002, l'Insee fournit régulièrement des données à Eurostat. L'enquête est rendue obligatoire par le règlement communautaire n°1445/2007 du 11 décembre 2007. L'OCDE, Eurostat, la Commission européenne et l'ONU en sont les principaux utilisateurs publics. Les entreprises multinationales et les chercheurs en sciences économiques sont également utilisateurs de l'enquête.

L'enquête européenne sur les parités de pouvoir d'achat a pour objectif de calculer le « Standard de pouvoir d'achat » (SPA), construction statistique associant taux de change et niveau relatif des prix. C'est la seule enquête statistique qui permette des comparaisons internationales de prix et de volumes sur l'ensemble du champ des dépenses de consommation des ménages, des dépenses des administrations publiques, et de la formation brute de capital fixe des unités résidentes. L'enquête européenne sur les parités de pouvoir d'achat vise à connaître les prix de l'ensemble des biens et services consommés par les ménages à partir d'un panier commun à tous les pays participant au programme.

L'enquête se déroule sur cinq semaines tous les six mois (en avril-mai puis en octobre-novembre) auprès de points de vente de l'agglomération parisienne. Elle est déclinée en six modules thématiques qui se succèdent de façon à couvrir l'ensemble des produits de consommation des ménages en trois ans. La collecte des prix est réalisée sur carnet de tournée papier. Une collecte informatisée est en cours de test. Environ 200 points de vente sont tirés dans la base de sondage de l'indice des prix à la consommation.

Les instances de coordination qui regroupent les responsables nationaux PPA se tiennent au niveau européen : tous les semestres, par groupe de pays, pour valider les résultats des enquêtes précédentes et préparer les suivantes et une fois par an avec l'ensemble des pays dans le cadre du Groupe de Travail présidé par Eurostat.

Les données collectées sur les prix des produits de la consommation des ménages dans l'agglomération parisienne sont extrapolées au niveau national par des coefficients spatiaux estimés une fois tous les six ans à l'aide des données détaillées de l'Indice des Prix à la Consommation. Elles sont par, ailleurs, complétées par des informations sur les prix des dépenses finales des administrations publiques et sur les prix de la formation brute de capital fixe (biens d'équipement et construction). Tous ces éléments (données brutes, extrapolées et complétées) sont transmis à Eurostat. Leur exploitation donne lieu à publication dans les supports d'Eurostat (*Statistiques en bref*). A partir de 2010, les mêmes résultats seront également publiés par l'Insee (*Insee Première*). Des résultats détaillés sont diffusés et accessibles au public dans les bases de données en ligne d'Eurostat et de l'OCDE.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

L'opportunité est accordée pour cinq années à partir de la date d'attribution de la conformité par le comité du label.